



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Eleves

Question écrite n° 47061

Texte de la question

M. Jean-Michel Ferrand attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les difficultés liées à la surcharge des cartables des élèves. À chaque rentrée scolaire, les associations de parents d'élèves soulèvent le problème du poids des cartables, qui peut atteindre jusqu'à un tiers du poids de l'élève et qui peut entraîner de nombreuses difficultés physiques chez les écoliers : scoliose, fatigue physique, risques d'accident à bicyclette, etc. La solution du cartable à roulettes a pu être avancée, mais son efficacité reste discutable. Au lieu de chercher un système permettant d'aider les enfants à porter un cartable trop lourd, il serait peut-être préférable de tenter d'alléger le poids du cartable. À cet effet, compte tenu du fait que les livres représentent plus de la moitié du poids d'un cartable, il serait opportun de modifier la forme et la structure des livres. Si un livre n'était pas relié de façon classique, mais entièrement imprimé sur des fiches perforées, l'élève pourrait apporter uniquement le chapitre devant être traité, le professeur de chaque matière indiquant le programme du cours à venir. Ainsi, les élèves n'auraient qu'à se munir, pour chaque matière de la journée, du chapitre correspondant à la leçon traitée, ce qui permettrait aux élèves de transporter un classeur unique composé de différentes fiches, au lieu de cinq ou six livres complets. Il lui demande s'il entend prendre des mesures en ce sens.

Texte de la réponse

Le problème posé par le poids excessif des cartables transportés chaque jour par certains élèves de collège - ceux de sixième notamment - a retenu l'attention des services du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et fait l'objet d'une étude qui a abouti à la publication d'une note de service au Bulletin officiel de l'éducation nationale n° 39 du 26 octobre 1995. Ce texte, daté du 17 octobre 1995 et intitulé « poids des cartables » s'adresse à tous les membres de la communauté éducative qui sont directement concernés par ce problème et ont un rôle à jouer. Il fournit des exemples d'actions qu'enseignants, professeurs principaux, professeurs d'éducation physique et sportive, médecins, infirmiers, conseillers techniques auprès des recteurs et des inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, auront à cœur de mettre en œuvre dans le cadre des responsabilités qu'ils exercent ; par ailleurs, il rappelle les dispositions de la réglementation en vigueur, qui prévoit pour les représentants des partenaires intéressés à la vie des élèves réunis en conseil d'administration, la possibilité d'examiner les solutions pratiques susceptibles de réduire le poids des cartables, afin de permettre l'adoption de la mesure concrète qui correspond le mieux au contexte local. Il convient de noter que dans les établissements scolaires où les membres de la communauté éducative se sont attachés à mettre en œuvre tout ou partie des recommandations de ce texte au cours de l'année 1995-1996, une amélioration sensible des conditions de vie des élèves en la matière a d'ores et déjà été enregistrée. Récemment une émission parlementaire sur les manuels scolaires a été confiée à M. Jean-Yves Haby, député des Hauts-de-Seine, qui a déposé le 4 septembre dernier une proposition de loi visant à réduire le poids des cartables.

Données clés

Auteur : [M. Ferrand Jean-Michel](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47061

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 13 janvier 1997, page 71

Réponse publiée le : 3 février 1997, page 528